

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_A | Autour de l'Histoire de la folie \[A\]CollectionBoite_035_A-7-chem | Enseignement \(Discussions et projets à la Convention\). Item](#)[Le projet de Bouquier.](#)

Le projet de Bouquier.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**Boite_035_A_f0127**

Source**Boite_035_A-7-chem | Enseignement (Discussions et projets à la Convention).**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Bouquier, Gabriel](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Le projet de Bouquier.

Romme avait préparé 1 décret sur l'I.P.
avec l'approbation du Sénat de l'Assemblée.

Bouquier ^{en même temps de com d I.P.} proposait 1 plan ~~de~~ + titré. Il
est soutenu par les Jacobins. Il distingue

- "les c/ps indispensables au citoyen"
(surtout 1011)

- "les c/ps nécessaires à l'Etat" (sur)

Il mentionne "la liberté de l'enseignement de
l'école d'Etat" (571)

Donc 9 villes, 14 sur 7 institutions
de santé. A Paris 14. 7 spécialités
sont les médecins cliniques + 1 officier
de santé dans les maisons publiques, les
malades de la capitale, les femmes, les pauvres
les vicieux" (r 576)

"les institutions de sc. et des arts de
l'enseignement et de l'art" par les B.F. seront
étus par des jurys "choisis par les administr.
municipaux de district réunissant citoyens"

mais tous seront payés. mais un
cours de 20 ans d'enseignement

Aurons droit à pension de 2000
francs.

La contribution de cauti' revient 3.500
francs.

Gustave, III

N 571-581.

Proci verbiu du comiti
J. I. P.

25 ventose An II

(13 mai 94)